

APRÈS ART. 13

N° I-3235

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° I-3235

présenté par  
Mme Louwagie

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.